



DOSSIER DE CANDIDATURE

Appel à projet
Pour le site situé sur la commune de Magescq
Date limite de candidature le 4 mars 2019 à 12h

www.cc-macs.org

Cette demande, une fois complétée, constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier de candidature.

Où faire parvenir votre dossier ?

Veillez transmettre l'original pour courrier à la :
Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud
Service Développement Economique
Allée des Camélias
40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
ou par mail : chrystelle.lafitte@cc-macs.org

Contact

Mme Chrystelle LAFITTE – 05 58 77 57 90 / 06 81 43 17 41
Chrystelle.lafitte@cc-macs.org
Service.developpement.economique@cc-macs.org

Attention : un accusé de réception de dossier sera envoyé aux candidats, qui ne vaut pas acceptation de la candidature.

Toutes les informations demandées dans le présent document doivent être complétées sous peine de rejet du dossier.

Afin d'étudier votre candidature, de pouvoir ensuite échanger oralement et par écrit, d'organiser les éventuels entretiens de sélection, d'assurer la bonne gestion du dossier de candidature, tout ou partie des données individuelles, autorisées par la loi, communiquées par le candidat dans le cadre du présent appel à projet sont susceptibles d'être collectées et traitées. Il s'agit notamment des données d'identité (prénom, nom de famille, date de naissance...), des données de communication (adresse électronique, numéros de téléphone, adresse domiciliaire), des données professionnelles (formations et diplômes, historique de carrière, compétences significatives), des données concernant le projet professionnel envisagé.

Les données communiquées servent à traiter les demandes de candidature pour l'appel à projet pour le site sur la commune de Magescq. Seul les agents du service développement économique et les élus communautaires sont habilités à accéder aux données communiquées. La durée de conservation des données est fixée à 2 ans maximum. La base juridique de traitement de données personnelles est votre consentement ou notre intérêt légitime en tant que Communauté de communes MACS. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition, d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse dpd@cc-macs.org. En cas de non réponse sous 30 jours, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1. Etat civil et coordonnées

Nom : Prénom :

Date, lieu de naissance : / / à Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : @

Situation familiale : marié pacsé divorcé séparé célibataire ou veuf

Quelle est votre situation au regard de l'emploi ?

Salarié (précisez)
.....

Demandeur d'emploi indemnisé (précisez) Depuis le

Demandeur d'emploi non indemnisé (précisez) Depuis le

Bénéficiaire du RSA ou autres minimas sociaux, etc. (précisez)

Autre, précisez :

ADEQUATION CANDIDAT(E) / PROJET

1. Formation initiale minimale agricole

Le niveau de compétences requis et/ou l'expérience professionnelle seront soumis à l'appréciation du Comité de sélection. Si l'expérience professionnelle est reconnue comme suffisante, justifier d'un BPREA ou de tout autre diplôme (Annexe 1) avec une expérience agricole à l'appui ne sera pas demandé.

- **Formation initialesouhaitée :** BPREA généralisteoption maraîchage, horticulture, etc. (diplôme à fournir)

Année(s)	Intitulé de la formation initiale ou diplôme	Etablissement	Personne référente et coordonnées (mail /tél)
.....
.....
.....
.....
.....

- Avez-vous déjà réalisé des **formations courtes** spécifiques hors BPREA : oui, non

Si oui, précisez (intitulé, lieux, durée, compétences développées):

.....

.....

.....

.....

.....

- **Stages (S) et/ou expériences professionnelles (EP):**

Enumérez par ordre chronologique les stages (S) réalisés y compris dans le cadre de votre BPREA le cas échéant, et les expériences professionnelles (EP) notamment dans le cas de reconversion ou réorientation(durée, contenu, coordonnées de l'exploitation d'accueil)

Année / durée	S ou EP	Nom de l'entreprise, de l'exploitation d'accueil ou de l'employeur et coordonnées	Ville	Fonction	Compétences développées
.....
.....
.....
.....
.....

2. **Expériences extra-professionnelles qui peuvent être un atout pour votre projet :** loisirs, sports, activités associatives, culturelles, bénévolat, (précisez)

.....

.....

.....

.....

VOTRE ENVIRONNEMENT PERSONNEL

1. **Les charges mensuelles de votre foyer :**

Loyer : €
Prêt habitat : €
Prêt à la consommation : €
Impôts : €
Assurances : €
Pensions diverses : €
Autres frais : €
Montant total des charges : €

2. **Les revenus mensuels de votre foyer :**

- **Montant :** €
 - **Sources :**
-

3. **Organisation à mettre en place pour réaliser le projet**

Quels sont les éléments favorables à votre projet / et ceux qui pourraient être un frein :

- **Éléments favorables :**
-
-
-
-

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Quelles sont les contraintes de production particulières liées à votre projet ?

A préciser pour chaque type de production envisagée, d'un point de vue réglementaire : normes bio, période de semis, cycle des cultures, saisonnalité des productions, planning culturaux récoltes, etc.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Quels clients potentiels envisagez-vous de démarcher ?

Description détaillée de la clientèle (répartition en % des ventes de votre projet)

Particuliers%	Préciser :
Collectivités%	Préciser :
Entreprises%	Préciser :
Autres%	Préciser :

Quels circuits de distribution allez-vous utiliser pour vendre votre produit au-delà de la restauration collective ? (Précisez : vente directe, détaillants, grandes surfaces, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Votre chiffre d'affaires prévisionnel :

Donnez quelques exemples de production phares et le Chiffre d'Affaires(CA) espéré sur votre projet. Précisez le mode de calcul de votre chiffre

d'affaires :.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

LES MOYENS NECESSAIRES

1. De quoi avez-vous besoin pour démarrer votre activité?

- Au regard des légumes que vous souhaitez développer, précisez les quantités (semences, plants et autres produits)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Connaissez-vous des fournisseurs potentiels de semences et plants (listes, coordonnées), si ce n'est pas le cas, quelle stratégie allez-vous employer pour en trouver ?.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Disposez-vous d'un véhicule personnel pour vos déplacements dans le cadre du projet ?

- Oui Non

Si **non**, quels moyens envisagez-vous pour vous

déplacer ?.....

.....

.....

Si **oui**, votre véhicule est-il assuré avec une option professionnelle ?

- Oui.....

Non. *Merci de vous rapprocher de votre assureur afin d'envisager un avenant à votre contrat d'assurance.*

3. Disposez-vous du petit matériel nécessaire demandé?

OUI, remplissez le tableau suivant :

Descriptif	Date d'acquisition

NON, êtes-vous prêt à l'acquérir ? oui non

4. De quelles ressources financières disposez-vous pour le démarrage de votre activité (en faveur de l'achat de matériel, de semences ou plants) ?

Ressources	Montant (en €)
Personnelle en autofinancement	
Prêt familial	
Prêt bancaire personnel	
Autres	
TOTAL DES RESSOURCES DISPONIBLES	

5. Quelles seront vos charges opérationnelles (à lister brièvement) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ce tableau est à remplir en fonction des connaissances théoriques de chaque candidat et sera approfondi lors des entretiens individuels de sélection selon une approche plus technique

6. Estimation financière de l'exploitation pour la 1^{ère} année

CHARGES PREVISIONNELLES (en euros)		CHIFFRE D'AFFAIRES PREVISIONNEL
CO: charges opérationnelles		Vente de légumes à détailler si nécessaire (par récolte, par clientèle...)
Achats de marchandises		
Engrais et amendements		
Semences et plants		
Produits de défense des végétaux		
Autres fournitures (paillage, toiles...)		
Emballages		
Fournitures d'atelier		
Energie (eau, gaz, électricité)		
Carburant, combustibles		
Entretien et réparation matériel		
Location de matériel/outils		
CE: autres charges externes		
Assurances		
Frais de publicité et commercialisation		
Fournitures administratives		
Frais de gestion couveuse		
Frais postaux et téléphone		
Frais de formation		
Adhésion, Labellisation...		
A: TOTAL DES CHARGES sans rémunération (CO+CE)		
CR: Charges liées à la rémunération*		
Charges sociales		
		B: TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

1er RESULTAT avant rémunération: bénéfices (+) ou pertes (-) = B-A	
2nd RESULTAT après rémunération: bénéfices (+) ou pertes (-) = B-A-CR*	

EN GUISE DE CONCLUSION... AU REGARD DU DOSSIER COMPLETE PRECEDEMMENT

1. Pour quelles raisons voulez-vous installer sur cet espace?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. A quelle date souhaitez-vous installer ?

.....

.....

.....

.....

3. Avez-vous pris connaissance de la localisation du site ?

oui non

4. Si oui, êtes-vous allé le visiter ?

oui non

5. Souhaitez-vous participer à une visite collective du site ?

oui non

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Attestation de stages

Diplôme(s)

Permis de conduire

Certificats ou contrats de travail

Attestation personnelle d'apport minimum en trésorerie : minimum requis de 8 000 € à 10 000 € d'apport (en l'absence de petit matériel) permettra de financer le capital social et les charges opérationnelles de démarrage

Le _____, A _____,

Signature du candidat

ANNEXE 1 : liste des diplômes, titres et certificats dans le domaine agricole

Le 27 novembre 2017

Arrêté du 29 octobre 2012 portant définition de listes de diplômes, titres et certificats pour l'application des articles L. 331-2 (3°), R. 331-1 et D. 343-4 du code rural et de la pêche maritime

NOR: AGRE1233121A

Version consolidée au 27 novembre 2017

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 331-2 (3°), R. 331-1 et D. 343-4,

Arrête :

Article 1

Pour l'application du 4° de l'article D. 343-4 susvisé, sont reconnus comme participant à la délivrance de la capacité professionnelle agricole les diplômes, titres et certificats enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et listés en annexe I du présent arrêté.

Article 2

Pour l'application des articles L. 331-2 (3°), R. 331-1, et D. 343-4 susvisés, sont reconnus d'un niveau au moins équivalent au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) et au brevet professionnel agricole (BPA) les diplômes, titres et certificats listés en annexe II du présent arrêté.

Article 3

Par décision du ministre chargé de l'agriculture, un diplôme, titre ou certificat ne figurant pas sur la liste des diplômes, titres et certificats mentionnés aux articles 1er et 2 du présent arrêté et possédé par un candidat peut, à titre exceptionnel et dérogatoire, être reconnu comme participant à la délivrance de la capacité professionnelle agricole au sens du 4° de l'article D. 343-4 susvisé.

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Arrêté du 6 avril 2009 (Ab)

- Abroge Arrêté du 6 avril 2009 - Annexe (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 avril 2009 - art. 1 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 avril 2009 - art. 2 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 avril 2009 - art. 3 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 avril 2009 - art. 3 bis (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 avril 2009 - art. 4 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 avril 2009 - art. Annexe I (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 avril 2009 - art. Annexe II (Ab)

Article 5

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes

Annexe I

- Modifié par Arrêté du 25 mars 2014 - art. 1
- LISTE DES DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS ENREGISTRÉS AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP) RECONNUS COMME CONFÉRANT LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE AGRICOLE LORSQU'ILS SONT COMPLÉTÉS PAR LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ POUR LES CANDIDATS À L'INSTALLATION NÉS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1971, POUR L'APPLICATION DU 4° DE L'ARTICLE D. 343-4 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

1. Diplômes

Baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion de l'exploitation agricole.

Baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion de l'entreprise hippique.

Baccalauréat professionnel gestion et conduite d'un élevage canin et félin.

Baccalauréat professionnel conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin.

Baccalauréat professionnel spécialité travaux paysagers.

Baccalauréat professionnel aménagements paysagers.

Baccalauréat professionnel gestion et conduite des chantiers forestiers.

Baccalauréat professionnel forêt.

Baccalauréat professionnel productions aquacoles.

Baccalauréat professionnel productions horticoles.

Baccalauréat professionnel spécialité agroéquipement.

Baccalauréat technologique, série sciences et technologies de l'agronomie et de

l'environnement.

Baccalauréat technologique, série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant.

Baccalauréat série D'sciences et techniques agronomiques.

Brevet de technicien agricole.

Brevet professionnel, option responsable d'exploitation agricole.

Brevet professionnel option responsable d'entreprise hippique.

Brevet professionnel option productions horticoles.

Brevet professionnel option responsable d'atelier de productions horticoles.

Brevet professionnel option aménagements paysagers

Brevet professionnel option travaux paysagers.

Brevet professionnel option travaux forestiers.

Brevet professionnel option responsable de chantiers forestiers.

Brevet professionnel option agroéquipements.

Brevet professionnel option agroéquipement, conduite et maintenance des matériels.

Brevet professionnel option responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale.

Brevet de technicien supérieur agricole.

Brevet de technicien supérieur agroéquipement délivré par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Diplôme universitaire de technologie génie biologique, option agronomie.

Diplôme universitaire de technologie de biologie appliquée, option agronomie.

Diplôme national d'œnologue intégrant le module intitulé : fonctionnement, diagnostic et direction de l'exploitation vitivinicole. (L'obtention de ce module devra faire l'objet soit d'une mention spéciale sur le diplôme lui-même, soit d'une attestation jointe.)

Diplôme de docteur vétérinaire.

Diplôme national d'œnologue délivré à compter de l'année 2009.

Licence professionnelle agriculture et développement durable en milieu tropical et insulaire.

Licence professionnelle management et gestion des entreprises de la filière cheval.

Licence professionnelle management et développement économique de l'entreprise agricole délivrée par l'institut universitaire de l'Aisne.

Licence professionnelle management de l'entreprise agricole et développement durable des territoires ruraux délivrée par l'institut universitaire Nancy-Brabois.

Licence professionnelle productions animales, conseil en production laitière, qualité et sécurité sanitaire et développement durable des filières délivrée par l'institut universitaire de Lyon.

Licence professionnelle gestion agricole des espaces naturels et ruraux délivrée par SupAgro Montpellier.

Licence professionnelle viticulture raisonnée et certification environnementale délivrée par SupAgro Montpellier.

Licence professionnelle agriculture raisonnée et certification environnementale délivrée par SupAgro Montpellier.

Master production végétale et industrie agroalimentaire, délivré par l'université Picardie Jules-Verne d'Amiens.

Master en viticulture, œnologie, économie, gestion viti-vinicole délivré par SupAgro Montpellier.

Diplômes d'ingénieur délivrés par des écoles

ayant changé de dénomination

Les diplômes d'ingénieurs délivrés par des écoles sous leur ancienne ou nouvelle dénomination sont à prendre en compte. Elles sont reprises dans le tableau suivant :

Le tableau n'est pas reproduit dans ce document RTF

Diplômes d'ingénieur délivrés par :

- l'Institut supérieur technique d'outre-mer ;
- l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg ;
- l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse ;
- l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy ;
- l'Ecole nationale supérieure d'horticulture de Versailles ;
- l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles ;
- l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux ;
- l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand ;
- l'Institut supérieur d'agriculture de Lille ;
- l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers ;

- l'Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture (Rouen) ;
- l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (Levallois-Perret) ;
- l'Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes.

2. Titres et certificats enregistrés au répertoire national

des certifications professionnelles (RNCP)

Conseiller en droit rural et économie agricole (niveau II), délivré par l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (IHEDREA).

Les titres ou certificats enregistrés au RNCP énumérés ci-dessous :

Le tableau n'est pas reproduit dans ce document RTF

Annexe II

LISTE DES DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS ENREGISTRÉS AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP) RECONNUS D'UN NIVEAU AU MOINS ÉQUIVALENT AU BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES AGRICOLES (BEP) ET AU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA) CONFÉRANT LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE AGRICOLE POUR L'APPLICATION DES ARTICLES L. 331-2 (3°) ET R. 331-1 ET DU 4° DE L'ARTICLE D. 343-4 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

Diplôme universitaire de gestion et marketing du secteur viti-vinicole délivré par l'université du vin de Suze La Rousse.

Diplôme d'études supérieures techniques d'outre-mer délivré par l'Institut supérieur technique d'outre-mer et visé par le ministère de l'éducation nationale.

L'ensemble des diplômes, titres et certificats enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles figurant sur la liste en annexe I du présent arrêté.

Fait le 29 octobre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche,
M. Zalay